

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 8 FÉVRIER 2013

L'an deux mil treize, le vendredi 8 février à **20 heures 30**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Jean-Pierre FONDRILLE**.

Étaient Présents : **M. Raymond CARDONNE - M. Éric MAIRESSE - M. David PERNIN - M. CAVÉ Jean-Marie - M. Patrick MARTY- M. Jean-Philippe ROCHE - Mme Liliane BOUYER – Mme Christine FOSSE - Mme Laurence LOMBARDET - M. Jean-Paul TEILLARD**

Absents excusés : **Mme Fabienne BAROIN**

M. Henri-Raphaël PALERMI a donné pouvoir à M. ROCHE Jean-Philippe

M. Bertrand NEELS a donné pouvoir à M. Jean-Pierre FONDRILLE

Monsieur Éric MAIRESSE a été élu secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance précédente est lu et adopté.

SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE L'OISE POUR LA MÉDECINE DU TRAVAIL ET PRÉVENTION DES AGENTS COMMUNAUX.

En qualité d'employeur, la Commune a obligation d'adhérer à un service de Médecine du Travail et de Prévention.

Du fait de la modification des structures à AMI 27, qui avait repris les engagements de l'Association de la Médecine du travail de Gisors, et qui informe la Commune qu'elle dénonce son engagement, vu l'absence de médecin.

Afin de répondre à cette obligation, la Commune a demandé de bénéficier du service mis en place par le Centre de Gestion de l'Oise.

Monsieur Le Maire présente la convention dont le coût annuel est de 1875 €uros pour l'ensemble des prestations

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

ACHAT DU TERRAIN ROUTE DE VERNON CADASTRÉ ZI 88 ET ZI 90 (ANCIEN JARDIN DE MME FLEURINE ARNOULT)

En vue de la création d'un parking et d'un nouveau cimetière, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de faire une offre aux héritiers de Madame Fleurine ARNOULT.

Le terrain est situé, route de Vernon, cadastré ZI 88 pour 5a26 et ZI 90 pour 36a 89.

La Commune fait une offre de 3200 €uros + frais. (Trois mille deux cent euros).

Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour faire l'offre et signer tout document relatif à cette acquisition

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

REPORT DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES EN 2014

Considérant le projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École et notamment la réforme des rythmes scolaires et le décret pris en la matière.

Considérant que les communes ou SIVOS concernés doivent prendre une position avant le 31 mars 2013 sur ce point.

Considérant les difficultés à mettre en place cette réforme notamment :

*Absence de locaux pour assurer cette compétence, d'où la nécessité d'utiliser les salles de classe.

*difficultés de trouver en nombre suffisant des personnes qualifiées pour assurer les activités pédagogiques, pour une durée de travail hebdomadaire d'une heure par jour.

*compte tenu du coût des moyens à mettre en place

Considérant enfin que cette réforme même si elle n'est pas appliquée en 2013 pour les raisons avancées ci-dessus elle sera tout autant en 2014

Vu l'ensemble de ces éléments, le Conseil Municipal à l'unanimité demande le report en 2014 et souhaite vivement que soit revu la mise en place de cette réforme.

LANCEMENT APPEL D'OFFRE POUR CHOIX MAITRE D'ŒUVRE POUR ASSAINISSEMENT COLLECTIF : COMPOSITION DE LA COMMISSION ASSAINISSEMENT COLLECTIF.

En vue de la réalisation d'un assainissement collectif,

Compte tenu de l'importance de la réalisation et du suivi nécessaire sur plusieurs années :

Monsieur Le Maire propose d'avoir recours à un assistant de maîtrise d'ouvrage, pour lequel les honoraires feront l'objet d'une subvention par le Conseil Général et l'Agence de l'eau.

Le choix de l'assistant de maîtrise d'ouvrage sera fait dans le cadre d'un marché passé selon la procédure adaptée.

Monsieur Le Maire propose de lancer cette procédure.

Le conseil vote pour à l'unanimité.

A l'occasion de la mise en place de cette procédure, Monsieur Le Maire rappelle qu'une commission communale doit participer à l'ensemble des travaux.

Fait partie de cette commission : M. Raymond CARDONNE, M Patrick MARTY, M. Bertrand NEELS, M. Éric MAIRESSE, M. David PERNIN, M. Jean-Philippe ROCHE

